

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

ZOOM SUR ITINÉRAIRES JEUNESSE COLLÈGES, ZOOM SUR CULTURES CONTEMPORAINES

CDI MÉDIATHÈQUE : COMPRENDRE EN PEU DE MOTS



Un CDI-Médiathèque : lieu pilote et innovant

 Créé le: 20/10/2021

Du rêve à la réalité, un CDI-médiathèque à Villiers-Saint-Georges



Sur certains territoires ruraux seine-et-marnais, les habitants sont à plus de 15 minutes d'une médiathèque pour leur offrir de réels services de lecture publique. A Villiers-Saint-Georges, dans le Provinois, dans un esprit de mutualisation des bâtiments, les élus, l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture réfléchissent, accompagnés par la Médiathèque départementale, à la construction d'un CDI-médiathèque.

Un CDI-médiathèque, ce n'est pas simplement un CDI qui s'ouvre au public. C'est d'abord une réelle réhabilitation de l'espace vers une surface de 300 à 350 m², un projet d'établissement à rédiger (PCSES), un professeur-documentaliste à profil de poste, la création d'un emploi de bibliothécaire, des budgets nouveaux, un fonctionnement

nt « bi-face » prenant en compte les exigences d'un CDI et d'une médiathèque selon les horaires de la journée et de la semaine.

A Villiers-Saint-Georges, l'idée est née après trois années de résidence artistique. Les collégiens ont alors fait le constat que la transmission du savoir devait passer par un lieu nouveau, convivial et innovant, qui répondrait à leurs attentes. La Communauté de communes du Provinois comme le Maire de la commune, mais aussi l'ensemble de l'équipe pédagogique, ont été à l'écoute et persuadés qu'il fallait offrir aux jeunes toutes les opportunités d'ouverture culturelle et d'accès à la formation. Tous se sont mobilisés pour mettre en place un des axes du Schéma départemental de développement de la lecture publique : la possibilité de créer un CDI-médiathèque en zone blanche, non pourvue d'équipement de lecture publique.

Nous sommes au tout début de cette passionnante aventure : diagnostic de territoire, programmation bâtimentaire, réunions du comité technique et du comité de pilotage. Les étapes s'inscrivent pas à pas dans un calendrier. Cela va prendre quelques années mais on y croit !

Ce qu'en dit Alice Burel, professeure-documentaliste au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges



« Quand on m'a proposé ce projet, je ne savais pas quoi en penser. Je voyais certains aspects positifs : ouvrir aux habitants, créer du lien, mettre en commun collections, ouverture culturelle, amplitude horaire. Je savais qu'il y aurait des inconvénients, ceux qui me sautaient aux yeux et ceux qui finiraient par apparaître. Je ne me sentais pas forcément les épaules pour porter cette démarche et l'incarner. Heureusement que je peux compter sur l'équipe pédagogique du collège, plus particulièrement sur mon collègue TICE mais aussi sur l'équipe de la Médiathèque départementale avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration. Elle nous apporte son expertise en matière de lecture publique et sur la démarche de projet. Chacun est consulté, exprime ses besoins, ses craintes et trouve l'écoute et le soutien nécessaires. Chacun apporte ses compétences et reste garant des spécificités de ses usagers.

Ce projet a émergé il y a trois ans. Notre objectif reste le même : mettre les collégiens au cœur du dispositif, afin qu'ils soient acteurs de la construction du lieu et de son utilisation.

Partager le CDI avec une médiathèque publique, c'est partager un bâtiment, des collections, des actions. Cette mutualisation permettra d'offrir à nos collégiens un espace de travail et de lecture plus accueillant et confortable : nous passerons de 90 m² à 350 m². Des espaces nouveaux vont être créés et mis à disposition de nos élèves : fablab, espace numérique, salle de rencontres et de projections... Mutualiser c'est aussi donner accès à de nouveaux documents, avoir un budget d'acquisition conséquent, accéder aux prêts de la Médiathèque

départementale, une aubaine pour nos élèves.

Mais le CDI-médiathèque, c'est aussi et surtout aller au-delà d'un partage de bâtiment. C'est une collaboration qui permettra aux élèves de profiter des animations proposées par les médiathécaires et d'interagir dans le cadre de projets spécifiques avec d'autres publics (écoles, RAM, maison de retraite...).

Évidemment, ils devront apprendre la gymnastique du passage du statut d'élèves au statut d'usagers en fonction du moment où ils fréquenteront ce lieu, puisque le fonctionnement ne sera pas le même sur les horaires « CDI » et sur les horaires « médiathèque ». Je continuerai d'assurer mes fonctions de professeure-documentaliste, d'utiliser le lieu et d'y accueillir les élèves sur les horaires d'ouverture du collège mais je passerai la main à mes collègues médiathécaires sur les temps d'ouverture hors temps scolaire.

Cette collaboration avec les médiathécaires est une chance, même s'il faut tenir compte des spécificités des missions. Pour moi, il s'agit de former avec les médiathécaires une équipe de professionnels du livre, chacun avec son expertise et ses spécificités mais au service des élèves.

J'ai insisté auprès des instances académiques pour que les postes de professeurs-documentalistes visés par ce nouveau CDI-médiathèque fassent l'objet d'un poste à profil. Lors des recrutements, les documentalistes devront être informés des spécificités du poste et des règles de fonctionnement.

Ce futur lieu, qui devrait voir le jour en 2024, est source de promesses pour mes élèves, pour les collègues et pour moi. C'est une page blanche pour écrire une nouvelle histoire avec le reste des habitants du village et ceux de la Communauté de communes du Provinois. A nous de contourner les obstacles pour en faire un lieu qui nous ressemble. »